

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9

Poste :

En an. : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Décembre 1882

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE D'HIER LUNDI. — Adoption d'un projet de loi tendant à l'attribution de secours aux familles des réservistes et des hommes de l'armée territoriale. Le même projet de loi permet d'accorder des dispenses aux soutiens de famille jusqu'à concurrence de 10 0/0.

La Chambre aborde enfin la discussion du budget de 1883 sur ressources extraordinaires.

M. le ministre des finances se propose de faire connaître la politique économique et financière du gouvernement et de mettre un terme aux appréciations malveillantes qui ont cours sur les finances de la République.

On a parlé de déficit insupportable à propos du budget ordinaire qui vient d'être voté. Ce budget est celui qui avait été présenté par M. Léon Say.

La convention avec l'Orléans a été abandonnée, il est vrai, mais ce n'est qu'une ressource ajournée et qui ne peut créer un déficit.

Le budget de 1882 sera en déficit de 60 à 65 millions.

Mais le budget de 1883 n'exécute pas les facultés de la nation ; il n'y a plus qu'à attendre le développement des recettes pour engager de nouvelles dépenses.

Quant au budget sur ressources extraordinaires, il restait pour y faire face à trouver 250 millions.

La convention avec la Compagnie d'Orléans, projetée par M. Léon Say, était un moyen ingénieux de se procurer ces 250 millions, mais ce n'était pas une solution.

Dans quelle mesure l'Etat pourra-t-il s'entendre avec les Compagnies ?

On ne saurait le dire encore.

L'abandon de la convention avec l'Orléans prive le budget de 1883 d'une ressource de 157 millions. On peut retrouver un peu plus de 100 millions par divers remboursements partiels et, pour couvrir le surplus, il y aura l'excédent des crédits ouverts sur les crédits consommés dans les derniers exercices.

C'est ainsi que l'on retrouvera pour 1883 environ 60 millions ; il restera donc moins de 400 millions à imputer sur la dette flottante. Pour l'exécution du programme de M. de Freycinet, il faudra prendre le temps et ne pas aller trop vite. (Très-bien !)

On a aussi été trop loin pour les écoles et il y a de ce côté de grandes économies à réaliser. (Très-bien !)

M. Tirard termine son discours en disant qu'il n'est pas inquiet.

M. Haentjens répond au ministre des finances : La situation est mauvaise, dit-il, et ne se peut améliorer que par l'adoption de mesures énergiques.

Chronique générale.

On se demandait ce que Louis Blanc avait bien pu faire pour la France pour être enseveli aux frais des contribuables qui payent déjà suffisamment d'impôts sans avoir besoin de subvenir aux enterrements de républicains révolutionnaires. Notre confrère M. de Cassagnac répond par les lignes suivantes :

Le gouvernement a décidé, sur la proposition de M. Hérisson, ministre des travaux publics, que Louis Blanc serait entermé aux frais de l'Etat, et un crédit de 40,000 francs a été obtenu du Parlement pour payer ces funérailles nationales.

La première pensée du bon public en apprenant cette nouvelle a été de demander : Pourquoi cette manifestation ? Qu'est-ce que M. Louis Blanc avait bien pu faire pour la France ?

De semblables funérailles sont, en gé-

néral, accordées aux grands citoyens qui ont rendu à leur patrie des services incontestés.

M. Louis Blanc ne paraît aux yeux de personne se trouver dans un pareil cas.

Toute sa vie émeutier et barricadier, il fut une période où aucun désordre dans la rue n'avait lieu sans lui.

Nous croyons même nous souvenir que, lors de la deuxième République, il fut condamné par le gouvernement dont faisait alors partie M. Duclerc, aujourd'hui président du conseil des ministres.

Par quels curieux événements est-on passé, pour voir les ministres d'aujourd'hui glorifier aujourd'hui, au nom de la France, l'insurgé qu'ils fustigeaient alors au nom de la même France ?

Il est très probable que M. Duclerc pense encore de M. Louis Blanc ce qu'il en pensait à cette époque déjà lointaine, et que, s'il a cédé aux sollicitations de son collègue des travaux publics, c'est uniquement pour faire une misérable concession au parti révolutionnaire.

Les funérailles nationales de M. Louis Blanc sont une nouvelle inconséquence de ce gouvernement qui ne sait pas ce qu'il veut, qui ne sait pas ce qu'il fait, qui va conduire M. Louis Blanc à sa dernière demeure au nom de la nation tout entière et qui, au même moment, fait passer devant la cour d'assises de Riom les accusés de Montceau-les-Mines, qui ne sont autre chose que les élèves, les disciples et les complices du même Louis Blanc.

A l'un le Panthéon, parce qu'il est mort et qu'il n'est plus gênant ; aux autres les gendarmes, voilà la logique du gouvernement républicain !

Et comment le gouvernement veut-il donc empêcher le désordre, l'envoyer, lorsqu'il prodigue de pareils honneurs funèbres à ceux qui en furent les plus éclatants fauteurs ?

D'ailleurs, telle a toujours été la conduite du gouvernement républicain, impitoyable pour les petits, et à plat-ventre devant les chefs.

Nous n'avons pas à juger ici M. Louis Blanc.

Comme historien, il ne fut qu'un pamphlétaire dénaturant l'histoire, la faussant au profit de la République.

A la fois millionnaire et partisan des associations populaires, il donnait au peuple généreusement ses théories, ses articles de journaux et ses discours, et mangeait son argent tout seul.

L'association, c'était bon pour ceux qui n'avaient rien, et quant à lui, il trouvait bon de ne s'associer qu'avec lui-même.

Quoi qu'il en soit, les funérailles de Louis Blanc aux frais de la nation donneront la mesure de ce que vaut le gouvernement de la République.

Quand un gouvernement est réduit à élever des monuments à des nullités comme Albert Joly et à faire des funérailles nationales à des nains comme Louis Blanc, cela prouve à quel point il manque d'hommes de valeur et combien il est petit lui-même.

La discussion du budget extraordinaire, commencée hier à la Chambre, se prolongera, dit-on, jusqu'à vendredi.

Le nombre des orateurs inscrits est considérable.

On prévoit que les débats seront fort animés.

La Chambre ne siégera pas à cause des obsèques de M. Louis Blanc.

La demande de l'extrême gauche tendant à ce que la Chambre ne siège pas aujourd'hui a été appuyée par les membres du groupe bonapartiste qui, de leur côté, désirent faire cortège aux obsèques de M. Lachaud.

En prévision des manifestations socialistes qui pourraient se produire à l'occasion de l'enterrement de Louis Blanc, le préfet de police a pris des mesures exceptionnelles. Tous les agents de la brigade con-

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLÉS.

XV

Cet état de choses se prolongea durant près de dix-huit mois.

Pour les indifférents, pour tout le monde, rien de changé dans la maison Aubertin. On citait cet intérieur comme le plus prospère, le plus calme, le plus exempt d'orages qui se pût rencontrer. Cependant, sous le régime apparent de Georges, que de passion contenue, sous cette patience affectée, quel impatient amour !

Antoinette aussi souffrait cruellement. Elle voyait souffrir son amant ; elle devenait de plus en plus anxieuse du destin de son père.

Un jour, enfin, Georges se résolut à parler à M. Aubertin.

Dès les premiers mots, celui-ci l'arrêta.

— J'ai tout deviné... je sais tout, mon fils, et désire sincèrement te voir heureux. Pour cela, que faut-il ? C'est facile à dire... il faut qu'Antoinette n'ai plus d'autres parents que nous. J'ai tout

lieu de supposer qu'il en est ainsi. Celui qui fut son père a disparu. Oh ! mes recherches ne datent pas d'hier. J'ai su qu'il avait débarqué à New-York. Depuis, plus de traces, aucun indice, pas de nouvelles. Tout dernièrement encore j'ai écrit l'espère des renseignements positifs par l'intermédiaire de cette importante maison américaine avec laquelle nous sommes en relations depuis peu.

Jonathan Davis Jackson et C^{ie}. Tu me connais, mon enfant, je suis de ceux qui ne transigent jamais, avec l'honneur. Il ne faudrait pas m'en vouloir. Si ce que tu souhaites... et je le souhaite aussi... devient possible, laisse-moi la joie de t'en avertir moi-même. Jusque-là, n'en parlons pas. Rien. Tu sais maintenant que tes vœux sont d'accord avec ceux de ton père.

C'était presque un espoir. Georges attendit. Sur ces entrefaites, Henri de Marville, qui jus-

qu'alors avait voyagé sans relâche, obtint l'autorisation de venir rendre enfin ses comptes.

Il arriva, ne cherchant pas à dissimuler son émotion, sa joie. Cependant, il était rétu de noir de la tête aux pieds, en grand deuil.

M. Aubertin lui en demanda la cause.

— Cher patron, répondit-il, je n'ai pas voulu vous l'écrire, sachant combien vous faites peu de cas de l'argent qui peut m'échoir de rechef. Mais enfin, puisque vous me faites l'honneur de m'interroger, j'ai celui de vous apprendre que mon

cousin de Marville s'en est allé de vie à trépas, comme tout exprès pour me laisser vingt-cinq mille livres de rentes.

— Et nonobstant, vous avez continué... — Ma tournée !... C'était mon devoir. Et je sais par votre exemple, commandant, qu'il faut rester quand même à son poste.

— C'est bien ; je suis content, monsieur le vicomte.

— Il est un autre titre qui me rendrait beaucoup plus fier, beaucoup plus heureux.

Un sourire bienveillant se dessina tout d'abord sous la moustache grise de M. Aubertin. Puis, avec un brusque mouvement de restriction, comme à regret :

— Ah ! tenez, j'aime à ne rien garder sur le cœur. Il est une réparation qui lèverait mes derniers scrupules : Je veux parler de la disparition d'une pauvre fille...

— Suzon ? s'écria joyeusement le vicomte, mais c'est là le plus beau trait de ma vie. Je ne désespère pas de la voir annexer un jour à la Morale en action.

— Tel n'est pas l'avis de son ancien amoureux, Nicolas, qui, pas plus tard qu'hier, est venu réclamer jusqu'ici son Eurydice, et déposer contre vous une accusation dans toutes les formes.

— Eh quoi !... Nicolas l'aimerait encore ? Ah ! comme elle en sera contente, la digne et brave

fillic qu'elle est.

— Qu'est-ce à dire, monsieur le vicomte ?

— Monsieur Aubertin, voulez-vous m'accorder vingt-quatre heures et convoquer à cette échéance, ici-même, le susdit Nicolas ; c'est lui-même qui prononcera. Préparez-vous à me décerner ce même prix Montyon, que mérita jadis Seïpion l'Africain.

Le surlendemain, le maître, Georges et le vicomte se trouvaient de nouveau réunis.

Le vieux Joseph introduisit Nicolas.

Il était en chasseur de grande maison : habit vert galonné, chevrons d'or, épaulettes à graines d'épinards, couteau de chasse en bandoulière, bicorne empanaché de plumes de coq.

Mais l'oreille basse, la mine piteuse, l'aspect lamentable.

Son entrée fut accueillie par un mouvement, un sourire de surprise.

— Ah ! voilà ! déclara-t-il tranquillement, voilà les fruits amers d'une ambition désordonnée. Chasseur !... oui, chasseur chez une princesse russe... mais encore récompensé ; elle ne m'emploie qu'à porter son kings-charles... domestique d'un chien !... Encore s'il avait des égards... mais non... une affreuse bête qui me tyrannise... Ah ! si je pouvais abdiquer... et retrouver auprès de Suzon, dans une condition même obscure, l'humble bonheur que j'ai perdu !

trale étaient convoqués à la préfecture pour ce matin.

Par ordre du ministre de la guerre, les troupes de Paris sont consignées dans les casernes.

Le *Journal des Débats*, par la plume de M. Leroy-Beaulieu, s'occupe longuement de la situation économique de la France. Malgré les atténuations que ses théories libre-échangistes lui font, pour ainsi dire, un devoir de formuler, l'habile économiste n'en est pas moins obligé de constater le mal toujours croissant.

Il examine les tableaux du commerce extérieur pendant les dix premiers mois de l'année courante. Ces tableaux se résument par deux chiffres : une importation de 4 milliards 90 millions de marchandises et une exportation de 2 milliards 976 millions. L'écart, comme on le voit, est énorme, et il est très-loin d'être rassurant.

Ce qui alarme particulièrement M. Leroy-Beaulieu, c'est que cette somme effrayante d'importation ne concerne pas les denrées exotiques, mais plus particulièrement les produits de notre sol :

« Ce sont deux articles surtout que notre sol pourrait produire en abondance, les céréales et les vins, qui fournissent cet énorme accroissement d'importation. Dans les dix premiers mois des années 1875, 1876 et 1877, nous n'achetâmes à l'étranger que pour 108 millions, 192 millions et 157 millions respectivement de céréales ; dans les mêmes mois des cinq années suivantes, nous lui avons acheté respectivement pour 413 millions, 709 millions, 688 millions, 442 millions et 445 millions. Il en est de même pour les vins : dans les dix premiers mois des années 1874, 1875, 1876 et 1877, nous n'avons importé respectivement que pour 26 millions, 40 millions, 24 millions 1/2, 24 millions de cette denrée ; dans les mêmes mois de 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, nous importons pour 44 millions, 87 millions, 259 millions, 304 millions, 270 millions de vins de toute nature. »

L'appauvrissement est incontestable, le rédacteur du *Journal des Débats* ne peut le cacher en face de pareils chiffres et d'une balance si inégale.

Voici la conclusion de M. Leroy-Beaulieu :

« En résumé, l'examen des tableaux de douane fait ressortir deux faits principaux qui, ni l'un ni l'autre, ne sont rassurants : d'un côté, la persistance depuis tantôt cinq ans des énormes importations de blé et de vins, ce qui n'indique que trop que nos récoltes sont mauvaises et que la population rurale doit commencer à être fort éprouvée ; de l'autre côté, la diminution presque continue de nos exportations d'articles de luxe ou de demi-luxe, et particulièrement des objets de l'industrie parisienne.

Le premier fait peut être considéré comme temporaire, quoique la récolte de l'an prochain ne semble pas devoir rouvrir l'ère de vaches grasses ; quant au second

fait, il se présente avec un certain caractère de permanence qui pourrait bien avoir des causes chez nous-mêmes et non pas au dehors. »

On signale à la direction de la sûreté générale du ministère de l'intérieur de nouvelles tentatives pour la reconstitution des cadres des fédérés de la Commune. Une organisation existe dans divers arrondissements de Paris, surtout dans les quartiers ouvriers.

Le gouvernement se propose de sévir à la première manifestation qui se produira, car on a la certitude qu'un mouvement est en préparation, qu'un mot d'ordre a été donné, des fonds distribués et que le signal doit venir du dehors.

Le *Moniteur*, dans un article intitulé : *Comment finit un parti*, s'exprime en ces termes :

« De l'aveu de tous, la République n'est pas sur un lit de roses. Les incidents s'accumulent contre elle, il y a comme une conspiration de toutes choses, même des plus insignifiantes, pour la détériorer, l'affaiblir, la ruiner. Il s'élève tant de griefs contre ce malheureux et impuissant régime, la débâcle y est si profonde, qu'on n'a pas le temps d'arrêter son attention sur les faits graves, de les souligner, d'en marquer l'importance, car, aussitôt, de quelque coin de l'horizon, il surgit une nouvelle difficulté. L'eau monte, et quand on se flatte de lui avoir barré le chemin, elle entre dans la galère par d'autres fissures. Après l'affaire si lamentable d'Égypte, le déficit ; après le déficit, la maladie de M. Grévy ; après la maladie de M. Grévy, l'accident de M. Gambetta. Où en serons-nous demain ? Où en serons-nous dans un an ? Telle est la question que tout le monde se pose, et à laquelle personne ne répond. Mais si la sécurité n'est nulle part, l'inquiétude est partout, et les efforts que font les républicains eux-mêmes pour ramener la première et dissiper la seconde, ne réussissent qu'à épaissir l'horizon politique. »

On signale du département de la Côte-d'Or le passage d'un grand nombre d'Allemands qui séjournent dans les localités importantes du département, entre autres Beaune, Suijre, Arnay-le-Duc, etc. Sous prétexte de vendre des toiles et différents objets d'importation d'Alsace, ces individus prennent des notes sur les chemins de grande et petite communication du département. La *Patrie* dit que ces menées étaient tellement visibles que les autorités de différentes communes ont cru devoir en prévenir l'autorité supérieure.

LA JUSTICE RÉPUBLICAINE.

Accident ou blessure, l'événement qui oblige M. Gambetta à garder le lit et à se faire soigner par sept ou huit médecins ou

chirurgiens, soulève une grosse question : la question de savoir si la loi est la même pour tous les Français et si la justice n'est plus, entre les mains de l'arbitraire et de la tyrannie républicaine, qu'un vague souvenir de notre ancien état social, si, en un mot, nous vivons à Constantinople ou en France.

Il y a quelques jours, l'*Intransigeant* de M. Rochefort publiait un article très-sensé, où nous lisons les lignes suivantes :

« Il se produit actuellement un fait extraordinaire, et qui démontre à quel point la République Duclerc est simplement la continuation du règne de Napoléon III. Les journaux opportunistes ont raconté que M. Gambetta s'était blessé à la main droite en maniant un revolver de la main gauche. Mais la rumeur publique, refusant de mordre à ce récit invraisemblable, prétend que l'homme sauvage de Ville-d'Avray a été victime d'une tentative de meurtre. Elle désigne même l'agresseur ou l'agresserie, si j'ose m'exprimer ainsi. Il s'agirait d'une femme jalouse qui, décidée à punir l'infidèle, aurait remplacé pour lui le vitriol par des balles de calibre.

Qu'y a-t-il de fondé dans le bruit de cette rixe entre Italiens ? Nous l'ignorons. Cependant, il suffit d'ordinaire que la rumeur publique s'émeuve d'un coup d'arme à feu tiré dans une maison, pour que le devoir de la justice soit de faire une enquête afin de vérifier si l'on est en présence d'un crime ou d'un accident....

La justice s'arrête au seuil de la maison de Ville-d'Avray. M. Gambetta ne veut pas qu'il y ait d'enquête : il n'y en aura pas. Devés, étant un domestique, a reçu de son maître l'ordre de ne pas bouger, et il n'avancera pas d'une semelle. Nous comprenons parfaitement que le blessé tienne à ne pas se voir obligé de déposer devant un juge d'instruction, ce qui pourrait mettre le public au courant d'affaires intimes que personne n'aime à révéler. Mais notre inflexible magistrature n'a pas le droit d'entrer dans ces considérations. On nous objectera que du moment où M. Gambetta ne se plaint pas, il n'y a pas lieu à suivre. Nous répondrons qu'Aubert ne s'est pas plaint non plus, et que les époux Fenayrou n'en ont pas moins été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Si ce n'est pas M. Gambetta, c'est la société qui exige une enquête... ? D'où vient que la justice ne suit pas son cours, qu'elle suivrait évidemment si elle avait affaire à un autre personnage ?

On veut étouffer cette affaire mystérieuse ; l'Empire n'agissait pas autrement ; on veut étouffer l'affaire, parce qu'il s'agit d'un gros personnage républicain.

L'égalité devant la loi et la justice est donc une chimère. Nul n'a répondu aux questions de l'*Intransigeant*. Nous nous étonnons que l'inaction arbitraire du parquet, inaction voulue par les maîtres du jour, n'ait pas provoqué une interpellation à la Chambre ou au Sénat.

Les racontars fantaisistes de la *République*

française sur la prétendue maladresse de M. Gambetta ne sont pas une réponse sérieuse aux questions que se pose l'opinion publique à l'occasion des bruits très-graves et très-circostanciés qui ont trouvé accès dans plusieurs grands journaux de Paris et de province.

La justice n'informerait pas, parce que M. Gambetta s'y refuse.

Nous d'accusons personne, nous prenons le récit de l'événement de Ville-d'Avray tel que le donne la presse, et nous disons que le ministère de la justice s'incline devant la volonté d'un homme privilégié, d'un républicain haut placé, influent, qui pourrait redevenir le maître.

La loi, la justice, la liberté sont le privilège des républicains en train de dépasser, à leur profit, les abus reprochés, à tort ou à raison, à ce qu'on est convenu d'appeler l'ancien régime. La loi est pour eux, la justice est à eux, la liberté est leur chose.

REVUE FINANCIÈRE.

La liquidation de fin novembre s'étant effectuée dans d'excellentes conditions, au milieu d'une grande abondance de ressources, le marché a repris quelque confiance.

Il subsiste bien encore dans le domaine de la politique quelques points obscurs, mais on espère qu'ils seront vivement éclaircis, dès que la Chambre aura réglé la question du budget.

En résumé, la cote des rentes et des valeurs est à un niveau bien supérieur à celui de la semaine dernière.

Le 3 0/0 ancien, qui restait il y a huit jours à 79.75, s'est avancé à 80.47. La rente amortissable a gagné 42 centimes au cours de 81.17. De 114.30, le 5 0/0 atteint 114.97.

Les rentes étrangères sont demeurées relativement calmes, à l'exception toutefois de l'obligation Unifiée d'Égypte qui est parvenue de 338.75 à 363.75.

Quant à nos sociétés de crédit, elles ont vu se présenter d'actives demandes de leurs actions, principalement sur le marché du comptant.

L'action de la Banque de France a réussi à progresser de 160 fr. à 164.50.

L'approche du paiement du coupon semestriel, toute les gros capitalistes.

Le bilan de jeudi dernier a été satisfaisant. L'encaisse argent a diminué de 3,835,000, tandis que l'encaisse or a augmenté de 3,164,000 fr. Les bénéfices de la semaine se sont élevés de 1,458,000 francs.

Hausse de 25 fr. à 1,075 sur la Banque de Paris. Le Crédit Foncier de 1,320 s'est élevé à 1,385.

Cet établissement se prépare à émettre de nouvelles obligations pour maintenir ses disponibilités à la hauteur des besoins des emprunteurs.

On sait en effet que le Crédit Foncier n'est qu'un intermédiaire entre les capitalistes et les emprunteurs, intermédiaire responsable et contrôlé par le gouvernement.

Les obligations de cette Société offrent donc des garanties indiscutables.

Les Magasins d'Algérie font 515 avec tendance à la hausse.

La Compagnie Foncière de France est une bonne valeur à acheter à 485.

La Banque Centrale de Crédit a été très-active, les cours néanmoins ne sont pas en rapport avec la prospérité de la Société.

Le Lyonnais est demeuré ferme à 380.

Baisse continue du Crédit Général Français à 385. L'action libérée de 125 fr. vaut donc 5 fr. environ.

La Banque Parisienne a rétrogradé également de 475 à 470.

Les titres de Suez sont en reprise sérieuse : l'action, de 2,350 à 2,395 ; la délégation, de 1,270 à 1,290.

Le Panama reste à 485, en reprise de 4 fr. sur la semaine dernière.

Tous nos chemins de fer sont en grande amélioration : Lyon, de 1,565 à 1,580 ; Midi, de 1,175 à 1,182.50 ; Nord, de 25 fr. à 1,895 ; l'Orléans se fixe à 1,260.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La baisse en Loire continue toujours ; elle n'est plus qu'à 3^e 90.

Hier soir, vers 7 heures, un violent feu de cheminée s'est déclaré à l'Institution Saint-Louis. M. Menier, convalescent, s'est présenté aussitôt et est promptement parvenu à s'en rendre maître.

VOTES DE NOS SÉNATEURS.

MM. d'Andigné, Joubert et Le Guay ont voté contre l'ordre du jour pur et simple après l'interpellation de M. Fresneau, relative au maintien des emblèmes religieux dans les écoles.

Ils ont voté contre le crédit de 40,000 fr. demandé pour les funérailles du socialiste Louis Blanc.

Ainsi qu'on le voit, Nicolas revenait corrigé, mais avec un langage plus boursofflé que jamais. Très-probablement, il avait abusé de la littérature d'antichambre.

Cependant, avec un cri du cœur s'adressant au vicomte :

— Rendez-moi Suzon, monsieur !... Qu'avez-vous fait de Suzon ?

Sans s'émouvoir, Henri fit retentir le timbre :

— Joseph, introduisez le témoin... Nicolas, tu vas la revoir.

— La revoir !... oui... sans doute en toilette extravagante... et comme elle m'en menaçait jadis, avec des plumets qu'on en pourrait épousseter le clocher de Pont-l'Évêque...

Nicolas s'arrêta tout à coup, les yeux écarquillés, la bouche toute grande ouverte.

Une jeune et modeste ouvrière, au maintien réservé, à la toilette simple, à l'aspect honnête, et même un peu timide, venait d'apparaître sur le seuil.

C'était Suzon.

— Suzon, dit le vicomte, viens me défendre, on m'accuse à cause de toi.

— Et l'on a bien tort, s'empressa-t-elle de répondre, car M. le vicomte est bien le plus généreux et le plus digne jeune homme qui soit au monde.

— Jarnigot ! s'écria rustiquement Nicolas,

qu'est-ce que cela signifie ?

Le vicomte, répondant surtout à MM. Aubertin père et fils :

— Cela signifie qu'en effet j'avais enlevé Suzon, mais en tout bien tout honneur. Il était manifeste qu'elle n'agissait que par dépit, par vengeance. En abusant, si donc ! Je voulais du moins lui laisser le temps de se reconnaître. Un soir enfin, comme nous soupions pour la première fois ensemble, et que je me permettais de lui baiser le bout des doigts, la pauvre enfant se mit à pleurer dans son verre de champagne, et me dit :

— Décidément, monsieur Henri, je ne suis pas née pour cela ; j'aime Nicolas, et veux rester honnête fille.

Alors, je conduisis Suzon chez une couturière connue pour ses bonnes mœurs, et, sur le peu qui me restait, j'y payai son apprentissage. C'est là qu'elle était encore hier, et faisant honneur au bien petit service que m'avait inspiré sa sagesse, lorsque, sur votre reproche, monsieur Aubertin, j'ai dû l'appeler ici pour qu'on reconnût son innocence et la mienne. Voilà !

Nicolas se prit à pleurer, à rire, et tombant aux genoux de Suzon :

— Quoi ! quoi ! Suzon, tu ne l'es pas laissé séduire par les tentations de Paris !... Tu m'aimes toujours ?... Ah ! tiens, j'étais un ingrat, bats-moi.

— Nous verrons ça quand tu seras mon mari.

Ça y est-il, cette fois ?

— Oui ! oui ! Suzon...

— Mais pas en chasseur ?

— Jamais plus ! A bas le chapeau à plumes ! à bas la livrée ! je veux que tu sois la femme d'un homme libre.

— Je me contenterai d'être la femme d'un jardinier... surtout si la place est encore vacante ici, conclut Suzon toute souriante, avec une belle révérence à l'adresse de M. Aubertin.

— Rentre chez nous, Nicolas, répliqua celui-ci. Mais il faudrait une place en même temps pour Suzon.

— Si par hasard je me mariais, dit Henri, je la donnerais de grand cœur pour femme de chambre à la vicomtesse de Marville. En attendant, ne pourrait-elle pas rester comme telle auprès de mademoiselle Aubertin ?

— Eh ! je ne demande pas mieux. Nous arrangerons cela.

Je laisse à penser la joie des deux futurs époux.

Henri regardait son patron, tout plein d'espérance aussi.

— Une dernière épreuve, exigea M. Aubertin, un dernier voyage.

— Oh ! pas loin ?

— En Amérique.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Ils ont voté pour, le crédit de 1 million destiné à venir en aide aux victimes des inondations.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La Chambre a voté par 394 voix contre 84 l'article 14 de la loi de finances, qui réduit à 4 1/2 le taux de l'intérêt compté aux déposants de la caisse des retraites pour la vieillesse.

Ont voté pour cette réduction, qui atteint des vieillards : MM. Benoist et Bury ;
Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

M. Maillé (Alexis) continue d'être absent par congé, pendant que l'on discute le budget.

Par 238 voix contre 229, la Chambre a repoussé l'amendement excellent de M. Guichard, proposant que chaque demande de crédit supplémentaire fût accompagnée du total des crédits supplémentaires déjà votés.

Ont voté pour : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre cette résolution si sage : MM. Benoist et Bury, républicains.

Le budget en déficit de 1883 a été voté par 487 voix contre 16.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.
Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Canton de Seiches. — Voici le résultat heureux du scrutin qui a eu lieu dimanche, dans le canton de Seiches, pour l'élection d'un conseiller général.

Inscrits, 2,989 ; votants, 2,360.

M. de Rochebouet, candidat conservateur, 1,244 voix, élu ;

M. Trotier, républicain, 1,135 voix.

« Nous félicitons hautement les électeurs du canton de Seiches, ajoute l'Union de l'Ouest. Malgré la pression officielle exercée sur eux, de mille manières, ils ont refusé leur confiance au candidat républicain. La majorité conservatrice au conseil général gagne une voix. C'est bien.

« Les électeurs de M. de Rochebouet ont, du même coup, donné une leçon à M. Trotier et au gouvernement ; à M. Trotier une leçon de modestie, en l'invitant à se faire connaître par des services avant de briguer les suffrages du canton ; au gouvernement, en lui montrant que le suffrage universel est las de la politique de persécution et de gaspillage. »

Aux élections du 1^{er} août 1880, M. Gaillard, candidat républicain, avait été élu par 1,204 voix contre 1,125 données au vicomte G. de Rochebouet.

Dimanche aussi avait lieu, à Saint-Sylvain, une élection pour remplacer au conseil municipal M. Trotier, qui a « transmigé » à Seiches.

M. de Pignerolles, conservateur, a été nommé avec 187 voix ; son concurrent, M. Marchand, en a eu 121.

Bravo ! cette élection vient compléter celle du canton de Seiches. Elle prouve, clair comme le jour, que M. Trotier n'avait pas été élu, à Saint-Sylvain, comme républicain, mais comme propriétaire ayant des intérêts dans la commune.

On écrit au Journal de Maine-et-Loire :

« Il y a environ deux mois, M. Mareau, épicière et débitant de tabac, à Bauné, canton de Seiches, reçut l'ordre de vendre les journaux républicains. M. Mareau répondit qu'il ne voulait pas plus vendre les journaux républicains que les journaux conservateurs. L'administration « libérale » conclut que cet homme devait être puni de sa neutralité inqualifiable vis-à-vis du gouvernement que nous ne sommes pas glorieux de posséder.

« Donc, il y a quelques jours à peine, les employés des contributions indirectes se présentèrent chez M. Mareau, qui était absent ; ils demandèrent à M^{me} Mareau ses livres, firent l'inventaire de ses marchandises en magasin et les transportèrent chez un hurlleur de *Marseillais*, nommé Briteau.

« Voilà comment tout se passe dans la meilleure des Républiques ; que serait-ce avec la plus mauvaise ? »

TOURS.

En l'honneur de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, la compagnie de pompiers de Tours, musique en tête, s'est rendue dimanche sur le boulevard Heurteloup. A deux heures, elle a été passée en revue par les autorités.

THOUARS.

On nous signale un vol, raconte le *Thouarsais*. Est-ce bien un vol ? Vous allez en juger vous-même, ajoute ce journal :

Une bonne femme des environs de Thouars apportait dans son panier une somme de 600 fr. dont elle était débitrice à un marchand de la localité.

Arrivée sur le champ de foire, elle rencontra une connaissance et entama une longue conversation avec elle. Pour causer mieux à son aise, elle avait déposé son panier à terre ; mais quelle ne fut point sa stupeur lorsqu'elle voulut le reprendre : il avait disparu !

Courir chez le commissaire de police et à la gendarmerie fut l'affaire d'un instant. Mais, hélas ! comment diriger les recherches ? comment donner un signalement ? La pauvre femme n'avait rien vu.

Sa situation était des plus perplexes et sa désolation profonde, lorsqu'elle vit arriver à elle une campagnarde portant quelque chose de caché sous son châle :

— C'est-y pas vous qu'aviez un panier tout plein d'argent ?

— Bien sûr que si, et je voudrais bien l'avoir encore.

— Eh bien ! tenez, le voilà.

Voici ce qui s'était passé :

La campagnarde, en enlevant le panier, ne s'attendait probablement point à pareille aubaine ; et, lorsqu'après avoir fait quelques centaines de pas elle voulut examiner ce qui lui pesait au bras, elle fut éblouie à la vue de la somme qui était tout en pièces de cent sous. Un remords de conscience lui vint, et elle se mit à la recherche de la propriétaire du trésor.

— Vous me donnerez bien quelque chose, lui dit-elle en le lui rendant.

— Oui, répondit l'autre, il y a le brigadier de gendarmerie qui s'en charge.

Nous doutons fort que la trouvez ait été importuner la maréchaussée pour avoir une récompense.

PARTHENAY.

M. Honoré Ganne, receveur des domaines à Parthenay, est décédé mardi dernier, à l'âge de 64 ans.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Ganne, député, qui accompagnait M. Duverger, conseiller à la cour d'appel de Poitiers, et son neveu et gendre, M. Alfred Ganne, maire de Secondigny. Une foule nombreuse suivait le convoi.

Après le service funèbre, qui s'est fait à l'église Saint-Laurent, le corps a été transporté à Secondigny, où a eu lieu l'inhumation.

DE QUOI SE MÉLÈNT-ILS, CES CURÉS ?

Sous ce titre, on lit dans l'*Espérance du Peuple*, de Nantes :

« A l'Externat des Enfants-Nantais, ils avaient 40 élèves, en rhétorique et en philosophie, pas un de plus, pas un de moins. Ils ont présenté aux examens tous leurs élèves sans exception, et sur 40 candidats — lisez bien — trente-cinq ont été déclarés admissibles, trente et un ont été reçus, et mieux encore : douze ont été reçus avec mention honorable, deux avec mention bien.

« Plus fort encore : aux Couëts, un élève du Petit-Séminaire a obtenu la mention très-bien, quand, dans toute la France, quatre élèves seulement ont mérité cette mention.

« Et l'on dira qu'ils ont de l'esprit, ces curés ?

« Allons donc ! A bas l'enseignement congréganiste ! »

Un témoignage qui ne coûte pas cher :

Un journal républicain nous apprend que M. Grévy vient d'envoyer aux inondés le témoignage de sa sympathie. Les inondés auraient peut-être préféré du pain.

Faits divers.

LES INONDATIONS DE LA SEINE.

La Seine est en pleine décroissance. Dimanche, la baisse a été de 25 centimètres. L'effet était déjà très-sensible aux anneaux du pont des Saints-Pères et aux bureaux de l'octroi. Quelques rues, encore inondées, ont dû être livrées dans la journée à la circulation.

Les nouvelles de la Marne sont satisfaisantes. Cet affluent est en décroissance très-sensible. La décroissance est également notable sur l'Yonne.

Si les circonstances atmosphériques continuent à être favorables, la décroissance sera très-active à cause de la grande masse d'eau qui séjournera dans les prairies inondées et ne pourra regagner le fleuve que très-lentement, à moins qu'on ne lui ménage une issue.

Les dégâts sont considérables, mais partout on vient en aide aux inondés : plusieurs théâtres de Paris ont l'intention de donner des représentations au bénéfice des victimes.

Les eaux sont devenues plus limpides, de jaunâtres qu'elles étaient pendant la période de la crue. Presque toutes les eaux des terrains imperméables sont écoulées ; il ne restera bientôt plus dans le fleuve que la crue des sources.

Dans les communes suburbaines, la misère est très-grande, mais les habitants commencent à reprendre courage. Encore quelques jours, et le fleuve aura repris son aspect accoutumé.

Plusieurs maisons se sont écroulées dans la banlieue. Si la baisse est subite, les dégâts seront incalculables ; mais si elle s'effectue sensiblement, on a beaucoup moins à craindre.

Les pontonniers et les soldats rivalisent de zèle dans les communes inondées : les autorités municipales trouvent en eux d'utiles auxiliaires dans ces tristes circonstances.

Deux cadavres ont été retirés dimanche de la Seine.

La scène se passe dans une gare.

Un contrôleur se présente à la portière d'un compartiment de première classe :

— Vos billets, messieurs, s'il vous plaît ?

Un voyageur sort avec affectation un carnet de sa poche, le présente à l'employé, et après avoir jeté sur ses compagnons un regard protecteur, dit, de manière à être entendu de tout le monde :

— Député !

Un autre voyageur montrant avec humilité son billet pris au bureau :

— Electeur !

CONSEILS ET RECETTES.

Emploi du lait pour enlever les taches d'encre sur les étoffes. — Ceci a tout l'air d'une antithèse. Il n'en est rien pourtant. Le procédé suivant permet d'enlever les taches d'encre sur toutes les étoffes, sans altérer les couleurs. Essayez-en à l'occasion.

Plonger dans du lait chaud, si les taches sont fraîches, et y laisser tremper pendant plusieurs heures, si les taches sont anciennes, l'étoffe maculée d'encre.

Ne s'agit-il que d'une ou plusieurs taches n'occupant qu'une surface restreinte ? Se borner à les imbiber de lait.

Frotter avec un linge blanc plié en tampon, après avoir eu soin de poser l'étoffe à plat sur une serviette pliée en plusieurs doubles.

Chaque tache est attaquée à son tour. On la voit céder peu à peu ; bientôt elle est entièrement effacée. Il ne faut pas laisser sécher le lait.

Eclaircir à l'eau pure et tiède, et ensuite avec de l'eau froide, toujours en tamponnant et ressuyant avec des linges blancs, jusqu'à ce que toutes les traces de lait aient disparu.

(Le Paysan.)

Le Jeune Age illustré.

Le meilleur, le plus beau, le plus complet des journaux destinés à l'enfance, est à notre avis LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, publié à Paris, 76, rue des Saints-Pères, sous la direction de M^{lle} Lérida Geofroy.

Nous tenons à le signaler à ce moment de l'année où tout le monde s'abonne ou se réabonne à un journal.

Les enfants ont toujours manifesté une très-grande prédilection pour ce genre d'étrennes, qui se renouvellent en quelque sorte chaque samedi de l'année.

Depuis la fondation de ce charmant journal, nous l'avons suivi en vrais amis de la jeunesse. C'est à ce titre que nous le signalons tout particulièrement aux familles de nos lecteurs, à qui, du reste, nous l'avons souvent recommandé pendant le cours de l'année. — Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr.

Volumes des années 1881 et 1882, plus de 600 pages chacun, nombre infini de gravures, riche cartonnage, tranches dorées, 15 fr.

S'adresser aux bureaux du JEUNE AGE ILLUSTRÉ, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes ; avec photographie, 25 centimes.

LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA MAISON ALFRED MAME ET FILS, DE TOURS

A l'occasion du jour de l'an, les célèbres éditeurs de Tours viennent de publier une nouvelle collection illustrée grand in-8°, dans laquelle on remarque surtout trois ouvrages hors ligne : — 1^o AUX PAYS DU SOLEIL, par Victor Fournel. Ce sont des impressions de voyage écrites avec la verve et le mouvement qui caractérisent le talent de l'auteur. Il est peu de villes d'Espagne qui restent en dehors de ces descriptions animées et humoristiques. Dans l'Italie, nous signalerons particulièrement le chapitre de Venise. Enfin, les récents événements d'Égypte donnent à la dernière partie un intérêt spécial d'actualité. — 2^o TOUT PAR L'ÉLECTRICITÉ, par Georges Dary. Les personnes les plus étrangères à la science veulent à l'heure présente être initiées aux secrets de l'électricité qui nous envahit de toutes parts. Grâce au talent de l'auteur et aux 153 vignettes qui ornent ce livre, le lecteur trouve l'explication de tous les phénomènes.

Transmission, lumière, force, tout est passé en revue, sans oublier les services rendus par l'électricité à la médecine et à la chirurgie. — 3^o VOYAGES DANS LES PAMPAS DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE, par le Dr Armignac. Combien de récits de ce genre ont été écrits par des voyageurs qui n'avaient pas poussé leurs excursions plus loin que la vallée de Montmorency ! L'auteur, au contraire, a vécu en contact journalier avec le gauchisme de la pampa ; il s'est identifié avec les coutumes des pays qu'il décrit. Une excellente carte de la République Argentine complète l'illustration du livre.

Signalons encore la nouvelle édition de l'*Histoire de la Céramique*, par Edouard Garnier, augmentée de 4 chromolithographies. La première édition de cet ouvrage, écrit par l'homme le plus compétent, avait été enlevée entièrement en trois mois. Quelqu'un disait qu'il y aura bientôt en France autant de collectionneurs que de Français. Grâce à l'œuvre de M. Garnier, ils sauront désormais classer leurs richesses et deviendront presque savants.

Ne terminons pas sans rappeler la *Collection des chefs-d'œuvre de la Langue française au XVIII^e siècle* (13 volumes) ; et quatre superbes livres illustrés : *Saint Martin*, par Lecoy de la Marche ; *Saint Louis*, par Wallon ; *Sainte Elisabeth*, par Montalembert ; *Charlemagne*, par Veuillot (grand prix Gobert de 10,000 francs).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Hérou et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 45	80 50	Est	725	725	Obligations			Oblig. foncières 1875	368	368
4 %	81 25	81 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1580	1580	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	505	Est	361	361
5 %	109 50	109 30	Midi	1177	1185	1865, 4 %	522	520	Midi	365	361
Obligations du Trésor	509	509	Nord	1895	1895	1869, 3 %	401	404 75	Nord	373	375
Obligations du Trésor nouvelles	514	511	Orléans	1260	1257 50	1871, 3 %	390	397 50	Orléans	371	375
Bons de liq. départementaux	526 50	529	Ouest	775	775	1875, 4 %	508	511	Ouest	378	375
Banque de France	5480	5460	Compagnie parisienne du Gaz	1580	1575	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	249 50	Paris-Lyon-Méditerranée	370	374
Comptoir d'escompte	1000	1003 50	Canal de Suez	3395	3399	Bons de liq. Ville de Paris	530	518	Paris-Bourbonnais	369	370
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1845	1850	C. gen. Transatlantique	422 50	423	Obligations communales 1879	435	431 50	Canal de Suez	355	355
Crédit de France	112 50	113 50									
Crédit mobilier	398 75	400									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)							Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.							SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Express-poste	Matin	Soir	Arrivée	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir							
3 heures	45	matin	express-poste	matin	omnibus-mixte		5 50	8 25	10 35	1 2	3 45	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 20	10 50	12 22	1 4	3 36	5 10	6 44	
6	25	matin	(s'arrête à la Possomière)	soir			5 57	8 34	10 44	1 12	3 24	5 14	7 54	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	9 36	10 5	12 28	1 16	3 18	5 10	6 44	
8	32	matin	express	soir			6 4	8 42	10 52	1 26	3 32	5 22	8 2	Chacé-Varrains	7 18	9 44	10 13	12 46	1 24	3 26	5 18	6 52	
10	36	matin	omnibus				6 18	8 58	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	9 56	10 24	12 58	1 32	3 34	5 26	7 00	
			(s'arrête à Angers)																				

Suivant contrat passé devant M^e LE BARON, notaire à Saumur (successeur de M^e LAUMONIER), le 4 décembre 1882, M^{me} MICHON-ARTIÉ a vendu à M. Jérémie-Jean-Baptiste RAVAUD le fonds de commerce d'épicerie et mercerie qu'elle exploitait au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

La vente a été faite moyennant le prix et aux conditions convenus entre les parties.

Les oppositions seront reçues par M^e LE BARON, notaire, jusqu'au 25 décembre 1882 exclusivement.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire.

Le dimanche 14 janvier 1883, à midi.

1^o LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagneux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties;

2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser : soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAYEAU, expert à Bagneux; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883, UN LOGEMENT

Rue du Portail-Louis, 23,

Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison.

M^e BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIÈRE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression du clinisoin, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur (successeur de M^e LAUMONIER).

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située au Gros-Cailhou, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près la Gare du chemin de fer d'Orléans.

Comprenant maison d'habitation avec vaste jardin et dépendances.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PROUVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les ASTHME, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels elle REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7 fr. 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARBERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LEVASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

P A R I S

Fr. par par mois

Envoi franco des Catalanes

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

FER BRAVAIS

(GOUTTES CONCENTRÉES)

Chlorose Anémie

Pâles Couleurs

APPAUVRISSMENT DU SANG

La prescription détaillée accompagne chaque flacon et indique la manière d'employer ce précieux ferrugineux.

Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. 50

Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE

Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions de Gênes, H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.

NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 32 A 1000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulevard, 18 et 20

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

